

SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE

Réalisation par SMTPC de la nouvelle bretelle Schlœsing

Le conseil d'administration de la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage (SMTPC) a approuvé, le 6 novembre 2015, les termes d'un projet d'avenant n°9 à la concession du tunnel Prado-Carénage par lequel la communauté urbaine Marseille Provence Métropole lui confierait le financement, la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien - maintenance d'une bretelle routière souterraine reliant le tunnel Prado Carénage et le boulevard Schlœsing, sous le Parc du XXVIème Centenaire et la place Ferrié à Marseille, pour satisfaire aux objectifs du plan de déplacements urbains de la communauté urbaine adopté en 2013.

D'une longueur d'environ 855 mètres, cette bretelle emprunte une section située à l'extrémité du tunnel Prado Sud, qui sera transférée du périmètre de la concession du tunnel Prado Sud dans celui de la concession du tunnel Prado-Carénage, par une convention à conclure entre la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, SMTPC et la Société Prado Sud.

Le montant total de l'investissement, financé par SMTPC, s'élèverait à 96,525 millions d'euros HT, dont 49,825 au titre de l'indemnisation du transfert de la section du tunnel Prado Sud. L'usage de la bretelle devant être gratuit, pour permettre à SMTPC d'amortir les investissements et les coûts supplémentaires nécessaires à sa réalisation et à son exploitation dans le respect de l'équilibre économique et financier de la concession initiale, sa durée serait allongée de 11 ans et 2 mois.

La documentation contractuelle relative à la réalisation de la bretelle n'entrera en vigueur qu'après l'obtention des financements nécessaires par SMTPC, et la décision favorable de la Commission européenne saisie par ailleurs de la compatibilité du projet de bretelle avec les règles d'aides d'Etat en matière de compensation de service public.

Le conseil communautaire de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole devrait se prononcer sur le projet lors de sa séance du 21 décembre 2015.